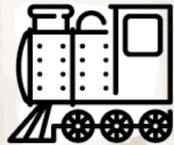


PAST-TIMES



Principes de conduite d'un entretien sur l'histoire orale

Module 3, Unité 5 : Évaluation et sauvegarde de la qualité du projet d'histoire orale

Principes de conduite d'un entretien sur l'histoire orale

*Chaque
expérience
d'entretien est
unique ; cela
fait partie du
charme de
l'histoire orale.*

Bien qu'il y ait une certaine
validité à l'expression :
***"La seule façon d'apprendre à
le faire, c'est de le faire"***,
les principes suivants peuvent
être appliqués à l'histoire orale
afin de préserver la qualité de
votre projet et de rendre chaque
entretien plus réussi.



Principes de l'entretien d'histoire orale

- Les historiens de l'histoire orale informent les narrateurs de la nature et de l'objet des entretiens d'histoire orale en général et de leur interview en particulier.
- Les historiens de l'histoire orale s'assurent que les narrateurs donnent volontairement leur consentement à l'entretien et comprennent qu'ils peuvent se retirer de l'entretien ou refuser de répondre à une question à tout moment.
- Les narrateurs peuvent donner leur consentement en signant un formulaire de consentement ou en enregistrant une déclaration orale de consentement avant l'entretien.
- Tous les entretiens sont menés en accord avec les objectifs énoncés et dans le cadre des paramètres du consentement.

Principes de l'entretien d'histoire orale

- Les intervieweurs doivent prendre soin d'éviter de faire des promesses qui ne peuvent être tenues, par exemple :
 - des garanties de contrôle sur l'interprétation et la présentation des entretiens au-delà de la portée des restrictions énoncées dans les formulaires de consentement
 - des suggestions d'avantages matériels indépendants de la volonté de l'intervieweur,
 - l'assurance d'une relation ouverte entre le narrateur et l'historien oral.

Le respect dans les entretiens d'histoire orale

- Les historiens de l'histoire orale respectent les narrateurs ainsi que l'intégrité de la recherche.
- Les intervieweurs sont amenés à poser des questions importantes sur le plan historique, ce qui témoigne d'une préparation minutieuse de l'entretien et d'une bonne compréhension des questions à aborder.
- Les intervieweurs doivent également respecter l'autorité des narrateurs dans les entretiens et respecter leur droit de répondre aux questions dans leur propre style et langue.
- Lors de l'utilisation des entretiens, les historiens de l'histoire orale s'efforcent de faire preuve d'honnêteté intellectuelle, tout en évitant les stéréotypes, les fausses représentations ou les manipulations des mots des narrateurs.

Le droit d'auteur dans les entretiens d'histoire orale

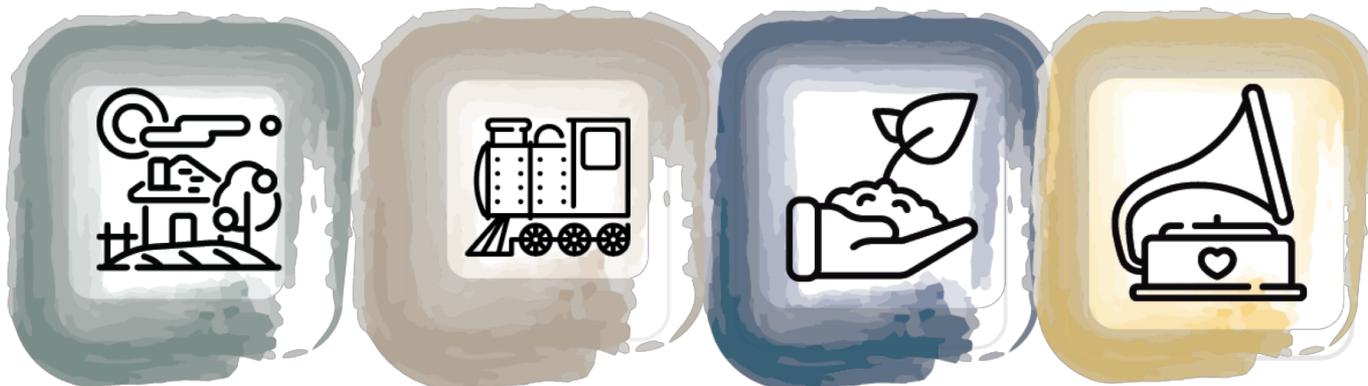
- Les personnes interrogées détiennent les droits d'auteur de leurs entretiens jusqu'à ce qu'elles cèdent ces droits à une personne ou à une institution.
- Pour ce faire, la personne interrogée signe un formulaire de décharge ou, dans certains cas, enregistre une déclaration orale dans le même sens.
- Les intervieweurs doivent s'assurer que les narrateurs comprennent l'étendue de leurs droits à l'entretien et leur droit d'imposer des restrictions sur l'utilisation du matériel.
- Toute utilisation et diffusion du contenu de l'entretien doit respecter les restrictions imposées par le narrateur.

L'anonymat dans les entretiens d'histoire orale

- En raison de l'importance du contexte et de l'identité dans l'élaboration du contenu d'un récit d'histoire orale, il est d'usage que les narrateurs soient identifiés par leur nom.
- Il peut y avoir des circonstances exceptionnelles où l'anonymat est approprié, et cela devrait être négocié à l'avance avec le narrateur dans le cadre du processus de consentement.



PAST-TIMES



S V E B ■
F S E A ■



The European Commission support for the production of this publication does not constitute an endorsement of the contents which reflects the views only of the authors, and the Commission cannot be held responsible for any use which may be made of the information contained therein.